

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-2154

présenté par

M. Coquerel, Mme Autain, M. Bernalicis, Mme Rubin, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
M. Ratenon, Mme Ressiguiet, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 43

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel a pour but de s'opposer au niveau des plafonds des autorisations d'emplois de l'État pour 2019.

En effet, le Gouvernement prévoit environ 4 200 suppressions nettes de postes dans la fonction publique d'État en 2019 (dont 1571 dans les ministères, qui sont visés dans cet article), soit presque 3 fois plus que les 1600 postes déjà supprimés en 2018.

Ce solde net intègre les créations de postes prévues sur les priorités du Gouvernement, et notamment la création de 2 153 emplois au ministère de l'Intérieur (police, gendarmerie et sécurité civile), 1 300 emplois au ministère de la Justice et 466 emplois au ministère des Armées. Il y aura donc 8 412 emplois supprimés dans les autres ministères et leurs opérateurs. Les ministères (et leurs opérateurs) touchés sont les suivants :

- Comptes publics (-2 313 postes)
- Éducation nationale (-1 800 postes)
- Transition écologique et solidaire (- 1078 postes)
- Économie et Finances (- 280 postes)
- Solidarités et Santé (- 502 postes)
- Travail (- 1 618 postes)
- Agriculture et Alimentation (- 277 postes)
- Europe et Affaires étrangères (- 296 postes)

- Culture (- 160 postes)

Ces choix sont inquiétants, alors même que la lutte contre la fraude fiscale, l'éducation de nos enfants et la transition énergétique devraient être des priorités...

Edouard Philippe a également annoncé qu'en 2020 le chiffre sera supérieur à 10 000 afin d'arriver à l'objectif de suppression de 50 000 postes sur le quinquennat.

Rappelons également que, pour répondre aux promesses de campagne d'Emmanuel Macron, 70 000 suppressions de postes de fonctionnaires sont également à prévoir dans les fonctions publiques territoriale et hospitalière d'ici à 2022.

Le but de cet amendement est donc de s'opposer à cette situation, en vous proposant de relever drastiquement le plafond des autorisations d'emplois de l'État pour 2019.